

COMPTE RENDU DE LA CAP 2 DU 21 AVRIL 2016

La CAP du 21 avril 2016 présidée par Dominique Gontard avait pour objet l'examen des mouvements proposés en mutation et première affectation aux AFIPA de l'année 2016.

Quelques données chiffrées :

- **141 demandes de mutations en équivalence** effectuées (c/ 207 en 2015 qui comprenaient les demandes sur HEA administratifs)
- 70 demandes satisfaites soit un taux de satisfaction à 49,6 % (c/ 40,5 % en 2015)
- 7 cadres ont profité de leur priorité pour rapprochement
- 36 cadres arrivent sur un 1^{er} vœu
- **41 premières affectations**
- aucun cadre n'a pu bénéficier d'une priorité
- 56 % des cadres ont été recrutés au choix
- 17 cadres arrivent sur leur premier vœu

À l'issue du mouvement, 7 postes restent vacants : 2 à Mayotte, 1 à CAP entreprise, 3 à la DLF et 1 à SI1A.

Ce qu'il faut savoir sur cette CAP :

Un mouvement sans HEA administratif avec un GT en perspective :

Aucun HEA administratif n'a été pourvu dans le cadre de ce mouvement en attendant la mise en place progressive de ces indices dans les directions locales, comme indiqué dans la note de service. La Direction générale a informé d'un GT prochain sur ce thème.

Le SCSFIP ne peut que se réjouir de la tenue de ce GT mais espère qu'il sera une véritable occasion de maximiser ce dispositif pour donner aux AFIPA de véritables parcours de carrière.

Il rappelle qu'un parcours de carrière fluide, en adéquation avec les contraintes des sélections passée et cohérent avec le niveau de responsabilité, est un préalable à la « fabrication » des cadres dirigeants de demain, en leur permettant d'acquérir s'ils le souhaitent une expérience professionnelle nouvelle.

Le PPCR doit être cette occasion unique !!!

Lors de cette CAP, certaines organisations syndicales ont mis en avant le fait qu'elles représentaient tous les grades de la DGFIP, contrairement à d'autres (le SCSFIP...) qu'elles ont qualifiées « d'associations professionnelles » (sic). Les électeurs du SCSFIP apprécieront !

Au contraire, le SCSFIP assume ses positions et tient à ce que chaque grade soit positionné dans une ligne hiérarchique claire dans un système cohérent.

Une volonté affichée de mettre fin aux surnombres :

La Direction générale indique que la situation redevient équilibrée et en vue des dotations cibles des directions locales. En effet, la gestion des surnombres (40 à l'issue du mouvement précédent) est quasiment terminée.

Pour le SCSFiP, cette résorption des surnombres permettra de donner aux collègues plus de visibilité dans les futurs mouvements. Mais il réitère sa demande d'informations sur les organigrammes « cibles » en matière d'emplois d'AFIPA. Il est en effet important que les collègues disposent de la plus grande visibilité sur les modifications réalisées au gré des mouvements, qu'il s'agisse des implantations ou des suppressions d'emplois permettant d'atteindre cette cible.

Un dispositif spécifique pour les fermetures de structures :

La fermeture de la Délégation Centre voit la mise en place d'un dispositif particulier en termes de mutation.

Le SCSFiP appelle l'attention de la Direction générale sur la mise en place de dispositifs exorbitant des règles de droit commun fussent-ils exceptionnels qui ne doivent pas créer de situation anormale pour les collègues qui participent au mouvement.

Le SCSFiP sera particulièrement vigilant au traitement des collègues concernés l'an prochain par la fermeture de la DIRCOFI Centre.

La volonté de la DG de pourvoir les postes restés vacants :

En ce qui concerne les postes vacants au choix (CAP Num entreprise, DLF A-D1-E2 et SI1A), la Direction générale indique qu'ils feront l'objet d'appels à candidature.

Par ailleurs, les deux postes restés vacants à Mayotte pourraient être offerts à la 2ème chance.